

DECRET N° 2007- 468 DU 16 OCTOBRE 2007

portant nomination du Colonel Taïrou BANSOU
en qualité de Directeur Adjoint de la Programmation
et de la Prospective du Ministère de la Défense
Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 août 2007 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n°2007-150 du 03 avril 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 octobre 2007 ;

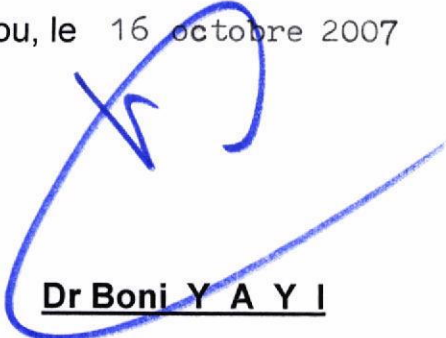
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le Colonel Taïrou BANSOU est nommé Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Défense Nationale.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 16 octobre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni Y A Y I

Le Ministre d'Etat Chargé de la
Défense Nationale,



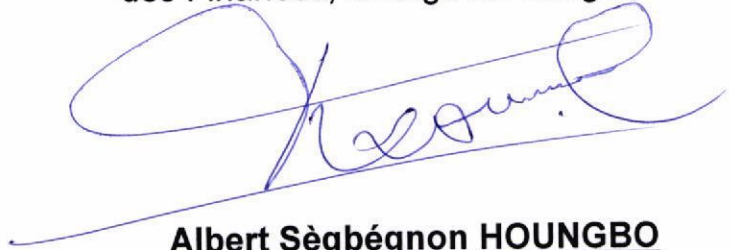
Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre des Finances



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Ministre
des Finances, Chargé du Budget,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MECDN 4 MF 4 MDCB/MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 1 JO1.